Conformément aux articles 39, 100 et 211 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire du Lac-Abitibi accorde et délivre la publication du présent document pour l'année scolaire **2019-2020**.

NOM DE L'ÉCOLE	LOCAUX OU IMMEUBLES MIS À LA DISPOSITION DE L'ÉCOLE	ORDRE D'ENSEIGNEMENT
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE LAC-ABITIBI 500, rue Principale La Sarre (Québec) J9Z 2A2 819 333-2387 **Code MEES: 785 400**	**Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi** 500, rue Principale La Sarre (Québec) J9Z 2A2 Tous les locaux des secteurs C et D ainsi que les locaux AS-1, AS-2 et AS-3 sont mis à la disposition du centre à l'exception du local utilisé par le Centre de formation générale Le Retour – Cité étudiante Polyno 500, rue Principale La Sarre (Québec) J9Z 2A2 **Code MEES: 785 003** **Local : CR-27A** ▸	Enseignement au second cycle du secondaire par concomitance – formation professionnelle Prêt de carte : aucun[1] Formation générale des adultes

[1] Un cours de formation professionnelle dispensé sous la forme **« prêt de carte »** : se veut une formation qui relève entièrement du centre où il provient. Ce type de formation se veut d'abord et avant tout de permettre à une main-d'œuvre locale d'avoir accès à un programme dont nous ne disposons pas des droits d'enseignement. Donc, le prêt de carte est une entente avec une autre commission scolaire afin d'offrir un programme qui n'est pas à notre carte d'options.

Adopté par le conseil des commissaires le 23 avril 2019 : résolution C-19-037.
En foi de quoi nous avons signé ce 24e jour du mois d'avril 2019.

Isabelle Godbout
Directrice générale

Gilbert Barrette
Président